

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 novembre 2024
Délibération n°8

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un novembre à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le treize novembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - MOUTIER Gérard - HERMITTE Jean-Pierre - KIRKYACHARIAN Luc - SEMIOND Philippe – BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - ALDEBERT Gérard - MOSSO Véronique

Absents : JEANNE Virginie - Rémi MOUGIN - PRAT Christelle

Procurations : GRANET Alice à ADISSON Franck ; GIRAUD Mathieu à SEMIOND Philippe ; VERNET Laurent à MOSSO Véronique ; VIESSANT Céline à Moreau Gaëlle ;

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : ATTRIBUTION DES LOTS POUR LA REHABILITATION DES APPARTEMENTS COMMUNAUX

Dans le cadre de la consultation du projet de rénovation des bâtiments communaux, il convient de procéder à l'attribution des lots.

Le rapport d'analyse des offres est le suivant :

	Entreprises	Sans option
Lot 4	Le Gabion	24 226,00 €
Lot 6	Rambaud électricité	55 268,40€
Lot 7	Alpes Eaux Plomberie	25 261,80€
Lot 11	Menuiserie La Tour	43 373,66€

Vu le Code de la commande publique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'attribuer** les lots conformément au tableau du rapport d'analyse des offres ci-dessus ;
- **D'autoriser** la réalisation d'une option sur le lot 4 visant à reprendre l'intégralité du mur ;
- **D'autoriser** madame le Maire à signer les marchés ;
- **D'autoriser** le Maire à ordonnancer les dépenses relatives à ce marché, inscrites au budget primitif 2024 du budget principal de la collectivité ;

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le 22/11/2024

ID : 005-200064657-20241121-DCM211124_08-DE



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire
Gaëlle MOREAU

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

La secrétaire de séance
Maryline FISCHER

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping initial 'M' followed by the name 'Fischer' in a cursive style.

Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales
